

Comment réaliser un observatoire de faune

Aménagement des sites



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

3.1 - Les 12 règles d'or

Les conseils suivants sont des points incontournables. Gardez-les en tête !

1. L'intérêt d'un observatoire dépend presque entièrement de la qualité de l'approche qu'on en a, donc du sentier d'accès. Ainsi, pensez au camouflage et aux écrans de végétation, à l'intégration de la structure dans les lignes fortes du paysage, ainsi qu'à l'érosion future du chemin d'accès qui pourrait le rendre impraticable à certaines périodes de l'année. Assurez-vous que la largeur du chemin d'accès soit suffisante en tenant compte du nombre de visiteurs escomptés à long terme: les visiteurs peuvent-ils se croiser? Et les fauteuils roulants? Les visiteurs qui sont sur le sentier sont-ils suffisamment dissimulés? Le surcoût engendré par la réalisation d'infrastructures annexes, leur pose et leur entretien, devra être budgétisé et planifié à long terme.
2. Gardez en tête l'accès pour les personnes à mobilité réduite (fauteuils roulants notamment). Très peu d'observatoires leur sont accessibles actuellement, et chacun d'entre eux pourra devenir une nouvelle source de plaisir pour l'utilisateur et le réalisateur.
3. Les observatoires deviennent souvent beaucoup plus qu'un simple lieu d'observation. Ils sont des lieux de rencontre et d'échange, des points d'information, de sensibilisation et d'éducation par le biais des animations. Une fois construit, il est très difficile d'agrandir ou de modifier un observatoire. Ainsi, ses dimensions doivent être suffisantes pour accueillir les visiteurs dont le nombre s'accroît au fil des années, leur permettre de circuler d'un bout à l'autre, d'enlever un imperméable, d'utiliser un télescope, de lire les panneaux d'information ...
4. La principale façade d'observation d'un observatoire devrait toujours être orientée vers le nord: dans le cas contraire, l'observateur regarde en contre jour ce qui rend l'observation impossible. De plus, les reflets de lumière sur les optiques peuvent être un facteur de dérangement important pour la faune.
5. Les sons se propagent sur l'eau: il sera préférable de placer l'observatoire en retrait par rapport à l'eau, notamment si on prévoit une fréquentation intensive. Si vous décidez de privilégier l'approche sensible en installant une structure "les pieds dans l'eau" et un platelage d'accès sur pilotis, vous trouverez un avantage à aménager une petite clairière avant d'arriver à l'observatoire: l'animateur pourra faire le point et donner les dernières consignes, ce qui évitera par exemple les claquements intempestifs de portes et de volets.
6. Dans le cas des observatoires surélevés, il conviendra de réaliser un plancher bien insonorisé et de le recouvrir à l'aide d'un matériau (lino, tapis alvéolaires ...) permettant d'étouffer les bruits de pas et les vibrations. Attention toutefois aux revêtements de plancher: s'il y a dans l'observatoire un défaut d'étanchéité, ils entretiennent l'humidité et accélèrent le pourrissement.
7. Respectez certaines conditions de sécurité, notamment la résistance du plancher de l'observatoire (400 kg/m^2). Le poids de la structure devra être réparti sur une surface maximum. Sachant que la plupart des observatoires sont construits sur des zones humides, il est indispensable de l'asseoir sur des fondations en béton (plots en béton coffré, béton coulé dans de vieux pneus ...).
8. Prévoyez un toit incliné afin de permettre aux eaux de pluie de s'évacuer. Il est préférable de concevoir le côté le plus haut au fond, là où les gens se déplacent: côté façade d'observation, les visiteurs sont généralement assis. De plus, vous obtiendrez ainsi une surface supérieure pour des panneaux d'information.
9. Pensez à adapter la hauteur des bancs et des fenêtres en fonction de tous les types de public (enfants, adultes, handicapés) que vous souhaitez accueillir.
10. Choisissez des matériaux de construction adaptés aux conditions climatiques de votre site. Le matériau le plus utilisé est le bois (esthétisme et faible coût), sauf dans des conditions très particulières, par exemple en zone de crue (cf. Etude de cas n09). Utilisez de préférence des bois traités en autoclave qui auront une durée de vie supérieure et qui nécessiteront moins d'entretien.
11. Pensez à budgétiser l'entretien de l'observatoire et la main d'oeuvre (peinture, dégagement de la végétation ...). L'innocuité de divers produits de protection du bois envers les chauves-souris, après une période de 4 semaines de séchage, a été montrée. Ils sont toutefois nocifs pendant la période de séchage, et en aucun cas ces produits ne devraient être utilisés en présence des chauves-souris. Ainsi, les traitements devraient se faire au plus tard en février, ou mieux en fin d'automne lorsque les chauves-souris ont quitté leur gîte. Attention, tous les pyrethroïdes sont très nocifs pour l'ensemble de la

micro- et macrofaune aquatique.

12. Avant toute opération de construction, assurez-vous que vous disposez de toutes les autorisations nécessaires en fonction du statut foncier de l'espace où sera implanté l'observatoire. Les démarches administratives sont parfois longues, et il est préférable de s'y prendre à l'avance.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB